



ARR_0016_2026

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

PORTANT DÉLÉGATION À M. MAXIME TAVERNIER EN QUALITÉ DE RESPONSABLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°54-206 du conseil communautaire du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire à la Présidente en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°0228-2007 portant nomination de Monsieur Maxime TAVERNIER au poste de Responsable du service assainissement

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité
Considérant l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

CONSIDÉRANT la position occupée par M. Maxime TAVERNIER en qualité de responsable du service assainissement, responsable en cette qualité d'un service intercommunal,

ARRÊTE

Article 1 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°35-2025

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Maxime TAVERNIER, responsable service assainissement, sous l'autorité de la Présidente et du Directeur Général des Services pour :

-Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur le matériel du service assainissement et ordure ménagère.

- - La signature des devis dans la limite d'un montant de 500 € TTC

Article 3 : La signature par Monsieur Maxime TAVERNIER des pièces et actes ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « Pour la Présidente et par délégation, Maxime TAVERNIER, Responsable du service assainissement ». En outre, les actes administratifs devront comporter dans les visas la mention du présent arrêté portant délégation de signature.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-200065787-20260417-ARR_0016_2026-AI



Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :

-Monsieur Maxime TAVERNIER titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 17 avril 2026

La Présidente

A handwritten signature in blue ink that reads 'de Andres'.

Carole DE ANDRES

